

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS1243

présenté par

Mme Cloarec-Le Nabour, M. Di Pompeo, Mme Lazaar, M. Bois, Mme Fontenel-Personne,  
Mme Charvier, Mme Tuffnell, M. Molac, M. Besson-Moreau, M. Sorre, M. Pellois, Mme Michel,  
M. Matras, M. Chalumeau, M. Marilossian, Mme Lecocq, Mme De Temmerman et M. Perrot

-----

### ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 68, après le mot :

« cette »,

insérer les mots :

« action de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement visant à harmoniser la rédaction de l'alinéa avec l'ensemble de l'article 1 qui fait référence à une « action de formation ».